

RÈGLEMENT DE LA FOULEE FARLEDOISE 2026

L'athlétisme de la Vallée du Gapeau (AVAG) et la municipalité de La Farlède, organisent la 16ème édition de la « Foulée Farlédoise ».

Toutes les épreuves auront lieu **le vendredi 26 Juin 2026.**

Article 1 : Heures et lieux d'arrivée et de départ

Départ : Avenue de la Gare :

20h00 : Course unique (5,5 km ou 11 km au choix)

Arrivée : Place de la Liberté (Mairie)

Article 2 : Distance et catégories

Les distances sont : 5,5 km ou 11 km.

Article 3 : Participants

Les épreuves ne seront pas ouvertes aux handisports.

L'épreuve est à allure libre, ouverte aux licenciés et aux non licenciés à partir de la catégorie Cadet (2010-2009)

Article 4 : Label, Challenge

L'épreuve est inscrite au challenge des courses hors stade du comité du Var d'athlétisme.

Article 5 : Tarifs d'inscriptions

Adultes : tarifs de 15€ pour les 300 premiers dossards, 20 € à partir du 301ème dossards.

Article 6 : Inscriptions

Par Internet : www.chronosports.fr jusqu'au vendredi 26 juin 12h00.

Le jour de l'épreuve : **Aucune inscription ne sera prise sur place**

Article 7 : Retrait des dossards

La délivrance des dossards aura lieu le vendredi 26 juin 2026 de 17h30 à 19h45, à la salle des fêtes de la Farlède.

La limite des dossards est fixée à 600.

Ils ne seront remis aux concurrents qu'une fois vérification faite de l'ensemble des documents demandés :

- Certificat médical (qui sera conservé par l'organisateur) ou licence fédérale, paiement des droits d'inscriptions et autorisation parentale (si nécessaire)

- Pour fixer le dossard, prévoir quatre épingles. Les épingles n'étant pas fournies par l'organisation.

Articles 8 : Responsabilité

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des fausses déclarations qui pourraient être mentionnées sur les bulletins d'inscription. Ils se réservent le droit d'exclure, sans remboursement les contrevenants.

Article 9 : Certificat médical

-Licenciés Fédération Française d'Athlétisme : présentation obligatoire de la licence de l'année 2025/2026 lors de l'inscription et lors du retrait du dossard.

-Non licenciés à la Fédération Française d'Athlétisme : **certificat médical ou PPS (qui sera conservé par l'organisateur) de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition (datant de moins d'un an)** ou photocopie (certifiée conforme à l'original par l'intéressé) à joindre impérativement à l'inscription.

Article 10 : Participants mineurs

Accord Parental pour les mineurs.

Les parents doivent signer l'accord parental figurant sur le bulletin d'inscription.

Pièce à fournir : Licence d'athlétisme (FFA) de l'année en cours, ou accord parental.

Article 11 : Disqualification

Les concurrents seront disqualifiés pour cause de : Absence de dossard – Falsification de dossard – Retard au départ de la compétition – Dépassement du temps maximum autorisé (21h30) – Pollution ou dégradation des sites traversés (non-respect du parcours balisé, jets de détritux) – Refus de se faire examiner par un médecin – Toute personne souhaitant porter une réclamation devra le faire oralement et par écrit à l'arrivée auprès du directeur de course, avant la diffusion des résultats.

Article 12 : Respect de l'environnement – Respect de nos engagements Eco-responsables

Il est demandé à chacun de respecter l'environnement, sous peine de disqualification : ne jeter aucun emballage ni détritux sur la totalité du parcours, suivre les routes et chemins fléchés et balisés.

Article 13 : Parcours au choix 11 km ou 5,5 km

Le parcours propose deux distances en deux boucles. Chaque coureur choisi selon sa forme du jour : soit il continue pour faire le 11 km s'il se sent bien, soit il fait une boucle de 5,5 km pour un effort plus raisonnable. L'objectif est que chacun puisse participer en sécurité et avec plaisir. Il est impératif d'écouter les indications des jalonneurs présents, (interdiction de couper hors circuit).

Le circuit est visible sur le site : www.lafarlede.fr – Page Facebook : « la foulée Farlédoise » - et sur site de l'AVAG : <http://athletismevalléedugapeau.athle.fr/>

La circulation des concurrents est assurée par la Police Municipale, avec de nombreux signaleurs bénévoles. Les concurrents s'engagent toutefois à respecter le code de la route.

En cas de forte chaleur, la mise en place d'une rampe d'eau sera effectuée.

Article 14 : Fin de course

L'épreuve doit être terminée au plus tard à 21H30.

Au-delà de cet horaire, les coureurs n'ayant pas terminé sont considérés comme « hors course » et ne sont plus sous la responsabilité des organisateurs. Le service d'ordre n'assure plus la neutralisation de la circulation et le passage des coureurs.

Article 15 : Ravitaillement

Un ravitaillement est prévu à la chapelle de la sainte Trinité et un autre devant l'espace associatif et culturel de la Capelle, ainsi qu'un buffet à l'arrivée (sous réserve de la législation sanitaire en vigueur le jour de l'épreuve).

Article 16 : Service Médical

Assuré par des secouristes.

Article 17 : Classements et Récompenses

Adultes : Un Tee-shirt sera offert au retrait des dossards.

- Récompenses aux 3 premiers Hommes/Femmes au scratch pour le 11 km, le 5,5 km.
 - Sur le 5,5 km, récompenses au 1^{er} de chaque catégorie ;
 - Sur le 11 km, podium (1,2,3) jusqu'à la catégorie sénior incluse et de master 0 à 10, récompenses aux premiers de chaque catégorie.
- Récompenses à la première Farlédoise et au premier Farlédois non licenciés sur le 5,5 km et 11 km.

La remise des prix s'effectuera à partir de 21h00.

Les athlètes lauréats devront être impérativement présents lors de la remise des prix.

Article 18 : Catégories d'âges

CATÉGORIES	ANNÉES DE NAISSANCE
U18 / Cadets	2009 et 2010
U20 / Juniors	2007 et 2008
U23 / Espoirs	2004 à 2006
Seniors	1992 à 2003
Masters	1991 et avant

Article 19 : Résultats

Ils seront affichés au fur et à mesure sur un panneau à l'arrivée (selon la réglementation sanitaire en vigueur ce jour-là) et seront visibles sur Internet :

Sites Internet : www.chronosports.fr – www.lafarlede.fr

Facebook : page : « la Foulée Farlédoise »

Article 20 : Parking, vestiaires et douches

Parkings gratuits : CARNOT - Complexe sportif stade Jacques ASTIER, Parking salle des fêtes.

Article 21 : Assurances

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile souscrite auprès du cabinet d'assurance AIAC Courtage

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les services de sécurité prendront les dispositions pour garantir la protection la plus efficace mais rappellent aux concurrents qu'ils sont tenus de respecter le code de la route.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats ou futurs, le vol et les conséquences consécutives à de fausses déclarations.

Article 22 : Animations

Animation musicale, remise des récompenses et buffet géant clôtureront la manifestation.

Articles 23 : Annulation - Contestation

En cas de conditions de course défavorables et dangereuses tenant à la sécurité des participants, tant au niveau des parcours, de la météo ou d'évènements imprévus liés à l'actualité, l'équipe organisatrice de la Foulée Farlédoise peut prendre la décision d'annuler la course le jour du départ ou de la stopper en cours de route, dès lors aucun remboursement d'inscription ne sera accordé aux participants. Les décisions des organisateurs sont sans appel. **La participation à l'épreuve suppose l'acceptation du présent règlement.** Ce dernier figure sur le site Internet de la ville de la Farlède : www.lafarlede.fr ou le site de l'AVAG : <http://athletismevalleedugapeau.athle.fr/>.

Dans le cas d'une non-participation pour raison médicale, le coureur pourra être remboursé sur présentation d'un certificat d'un médecin.

Article 24 : Renseignements

Téléphones : **06 99 87 90 12 - 06 34 39 36 30**

Mails : athleavag@gmail.com ou avag83com@gmail.com

Article 25 : C.N.I.L.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénoms et adresses.

Article 26 : Droit à l'image

Les concurrents autorisent expressément les organisateurs de la Foulée Farlédoise ainsi que les ayant droits tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'épreuve et ce pour une durée illimitée.

Article 27 : Chronométrage à puce électronique

Elle est collée au dos du dossard et sera remise aux concurrents au retrait de ce dernier.

Attention : pas de puce, pas de classement.

Article 28 : Parrainage

Article 29 : Réglementation sanitaire durant la course

L'organisation de la course appliquera la réglementation sanitaire en vigueur le jour de la course.